

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de Madame DUPUY Vanessa, Maire.

Présents : DUPUY Vanessa, PANNETIER Hervé, BOCIANOWSKI Virginie, LORANT Cédric, BRUNET Pascal, VAUPRÉ Amandine, MOULINET-PITEL Claire, BESNARD Sandy, MURRAU Laurie, AUVRAY Jean-Charles, LEBAS Nina, CHESNEL Elodie, AUCOURS Corentin, PANNETIER Clara

Absents excusés : MERLIN Jonathan a donné pouvoir à DUPUY Vanessa

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme PANNETIER Clara est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- Gendarmerie : Présentation du Gendarme Villesange
- Approbation du conseil municipal du 09 avril 2026
- Elections sénatoriales
- Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande : Désignation des délégués dans les Commissions intercommunales
- Projet épicerie : Validation du devis
- Projet épicerie : Validation du plan de financement
- Projet épicerie : Emprunt
- Lotissement « Rue des Fours » : Défense incendie
- Lotissement « Rue des Fours » : Taxe d'aménagement
- Conseil Départemental : Convention voirie
- Concession cimetière
- Rétrocession de la Voirie : Venelle aux Oiseaux
- Commission Communale des Impôts Directes : Désignation des membres
- Propositions des commissions communales
- Questions diverses.

Gendarmerie : Présentation du Pack sécurité Elus par le Gendarme Villesange

2026/044 – Approbation du Procès-Verbal du 09 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 09 avril 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Hervé PANNETIER,

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2026/045 – Elections sénatoriales

Le conseil municipal s'est réuni en la maison commune, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'annexe 2 de la circulaire n° INTP2611651C du 06 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. BRUNET Pascal, Mme BOCIANOWSKI Virginie, Mme PANNETIER Clara, M. AUCOURS Corentin.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- Mme DUPUY Vanessa
- M. PANNETIER Hervé
- M. LORANT Cédric

Mme le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 + 15 + 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. PANNETIER Hervé 15 voix
- Mme DUPUY Vanessa 15 voix
- M. LORANT Cédric 15 voix

M. PANNETIER Hervé ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Mme DUPUY Vanessa ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

M. LORANT Cédric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. BRUNET Pascal
- M. MERLIN Jonathan
- Mme PANNETIER Clara

Mme le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15 + 15 + 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BRUNET Pascal 15 voix
- M. MERLIN Jonathan 15 voix
- Mme PANNETIER Clara 15 voix

M. BRUNET Pascal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. MERLIN Jonathan ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme PANNETIER Clara ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

2026/046 – Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande : Désignation des délégués dans les commissions intercommunales

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner les délégués dans les commissions intercommunales de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres suivants :

- Commission Scolaire, périscolaire, extrascolaire : CHESNEL Elodie
- Commission Services à la population (Maisons de Services, Pôle de Santé...) : MERLIN Jonathan
- Commission Transition énergétique, GEMAPI, Bocage et mobilités : DUPUY Vanessa
- Commission Finances : LORANT Cédric
- Commission Economie et tourisme : AUVRAY Jean-Charles
- Commission Urbanisme, droit des sols et assainissement non collectif : PANNETIER Hervé
- Commission Culture : MOULINET-PITEL Claire
- Commission Transport scolaire, cuisine de proximité, équipements sportifs et de loisirs : VAUPRÉ Amandine
- Commission Déchets ménagers (*Pour rappel, la commission travaillera sur la gestion des déchets pour la partie du territoire gérée par la CDC, le reste étant directement géré par le Smictom de la Bruyère*) : AUCOURS Corentin
- Commission Patrimoine bâti et voirie : PANNETIER Hervé.

2026/047 - Projet épicerie : Validation du devis

Madame le Maire présente les devis concernant la fourniture et pose d'un casier épicerie :

- Le Casier Français pour un montant de 45 900 € HT / 55 080 € TTC,
- Les Casiers du Coin pour un montant de 59 520 € HT / 71 424 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise « Le Casier Français » pour un montant de 45 900 € HT / 55 080 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

2026/048 - Projet épicerie : Validation du plan de financement (Annule la délibération n° 2026/018)

Madame le Maire présente le plan de financement concernant l'installation d'un casier épicerie.

Coût du Projet

- Fourniture et pose de casiers : 55 080 € TTC
- Raccordement électrique : 1 684.80 € TTC
- Communication et signalétique : 2 454 € TTC

Plan de financement prévisionnel

- Fonds propres : 22 498.80 €
- Fond leader : 36 720 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider le plan de financement du projet et d'inscrire tous les montants au budget primitif 2026.

2026/049 - Lotissement « Rue des Fours » : Défense incendie

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la création du lotissement « Rue des Fours », la mise en place d'une réserve incendie d'une capacité de 30 m³ est nécessaire afin de répondre aux exigences de la défense extérieure contre l'incendie.

Après le refus du Syndicat Eaux Sud Calvados d'ajouter un poteau d'aspiration sur le réseau existant, le lotisseur prévoit l'installation d'une bache souple aérienne. Toutefois, ce type d'équipement générerait, après rétrocession de la voirie et des équipements à la commune, des coûts d'entretien réguliers ainsi qu'un renouvellement à moyen terme.

Afin de limiter les charges futures et de répondre aux critères d'exigence en matière d'aménagement paysage de la collectivité, il apparaît plus pertinent d'opter pour la réalisation d'une réserve incendie enterrée, dont l'entretien est réduit et dont la durée de vie est nettement supérieure.

Cette solution entraîne toutefois un surcoût de 19 843,10 € TTC par rapport au projet initial. Le lotisseur ayant indiqué ne pas souhaiter prendre en charge cette dépense supplémentaire, il appartient à la commune de se prononcer sur l'opportunité de financer ce surcoût afin de réaliser une réserve enterrée, ou de maintenir la solution de la bache souple proposée par le lotisseur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide de retenir la solution consistant à réaliser une réserve incendie enterrée de 30 m³ ;
- approuve la prise en charge par la commune du surcoût de 19 843,10 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

2026/050 - Lotissement « Rue des Fours » : Taxe d'aménagement

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'urbanisation du secteur du lotissement « Rue des Fours » nécessite la création d'un équipement public de défense extérieure contre l'incendie afin de satisfaire à l'avis technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours et au refus de pose de poteau d'aspiration sur le réseau existant du Syndicat Eaux Sud Calvados.

Dans le cadre de cette opération, la commune souhaite réaliser une réserve incendie enterrée d'une capacité de 30 m³, solution présentant des garanties de pérennité supérieures à celles d'une bache souple aérienne et générant des coûts d'entretien réduits pour la collectivité.

Cette installation constitue un équipement public rendu nécessaire par les futures constructions du lotissement. Le surcoût restant à la charge de la commune est estimé à 19 843,10 € TTC.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme relatives à la taxe d'aménagement, le conseil municipal peut instituer un taux majoré dans les secteurs nécessitant la réalisation d'équipements publics généraux destinés à répondre aux besoins des futures constructions.

Afin de participer au financement de cet équipement, il est proposé d'instituer un taux majoré de taxe d'aménagement sur le périmètre du lotissement « Rue des Fours », délimité sur le plan annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Vu le Code de l'urbanisme ;

Considérant la nécessité de financer la création d'une réserve incendie rendue indispensable par l'urbanisation du secteur du lotissement « Rue des Fours » ;

Considérant que cet équipement public bénéficie directement aux futures constructions du secteur ;

Décide :

Article 1 : d'instituer un taux de taxe d'aménagement de 7 % sur le secteur du lotissement « Rue des Fours », tel que délimité au plan annexé.

Article 2 : que ce taux s'appliquera aux autorisations d'urbanisme délivrées sur ce secteur à compter du 1er janvier suivant l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 3 : de transmettre la présente délibération aux services de l'État dans les conditions réglementaires.

2026/051 - Conseil Départemental : Convention voirie

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Agence Routière Départementale de Falaise propose la signature d'une convention relative à l'entretien de la route départementale n° 132A située en agglomération.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'entretien de cette voie et de rappeler la répartition des compétences respectives entre le Département du Calvados et la commune. Elle définit notamment les interventions relevant de la responsabilité du Département ainsi que celles incombant à la commune en matière d'entretien courant, de sécurité et d'exploitation de la voirie.

Après présentation de la convention et de ses principales dispositions, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ses termes et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention relative à l'entretien de la route départementale n° 132A en agglomération ;
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

2026/052 - Concession cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le coût des concessions du cimetière, à compter du 1^{er} juillet 2026, comme suit :

- Concession trentenaire : 190€
- Caverne trentenaire : 190€.

2026/053 - Rétrocession de la Voirie : Venelle aux Oiseaux

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un bornage a été réalisé, à la demande et aux frais de M. et Mme ROGER.

Il ressort de cette opération qu'une partie du terrain figurant dans la propriété de M. et Mme ROGER est en réalité intégrée à la venelle des Oiseaux, propriété de la commune.

Afin de régulariser cette situation et de mettre les limites de propriété en conformité avec les résultats du bornage, Madame le Maire propose de solliciter l'accord de M. et Mme ROGER Tony pour la cession à la commune de la portion de terrain en cause, au prix symbolique d'un euro (1 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le principe de la régularisation foncière issue du bornage concernant la propriété de M. et Mme ROGER et la venelle des Oiseaux ;
- propose l'acquisition par la commune de la portion de terrain concernée appartenant à M. et Mme ROGER, au prix symbolique d'un euro (1 €) ;
- autorise Madame le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette régularisation foncière, et notamment l'acte notarié correspondant.

2026/054 – Commission Communale des Impôts Directes : Désignation des membres

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), les modalités de désignation ayant été modifiées par l'administration fiscale.

Elle rappelle que Madame le Maire est membre de droit et Présidente de la commission. À ce titre, elle ne figure pas parmi les personnes proposées par le Conseil municipal.

Conformément aux dispositions applicables aux communes de moins de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit établir une liste de vingt-quatre contribuables répondant aux conditions requises pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados, qui procédera à la désignation des membres de la commission. Parmi les vingt-quatre personnes proposées, la Direction Départementale des Finances Publiques désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrête la liste des vingt-quatre contribuables suivants :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1. PANNETIER Hervé | 13. MERLIN Jonathan |
| 2. BOCIANOWSKI Virginie | 14. MURRAU Laurie |
| 3. LORANT Cédric | 15. LELIEVRE Didier |
| 4. CHESNEL Elodie | 16. LAURENT Fabrice |
| 5. BRUNET Pascal | 17. BALLIERE Bernard |
| 6. PANNETIER Clara | 18. DAVOT Alexia |
| 7. AUVRAY
Jean-Charles | 19. CHARRAS Lucie |
| 8. MOULINET-PITEL Claire | 20. GERVAIS Chantal |
| 9. BESNARD Sandy | 21. JENNY Samuel |
| 10. LEBAS Nina | 22. MARIETTE Paulette |
| 11. AUCOURS Corentin | 23. VEZZETTI Amandine |
| 12. VAUPRÉ Amandine | 24. ROGER Sabrina |

La présente liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Propositions des commissions communales

Commission embellissement (réunie le 11 mai)

- Poursuivre la réflexion sur l'aménagement des espaces verts à l'entrée des Treilles. Les devis reçus étant supérieurs au budget disponible, le projet est reporté à l'année prochaine.
- Organiser une rencontre avec la technicienne « Haies » de la CCCSN afin d'étudier les possibilités d'aménagement et de végétalisation sur la commune.
- Retirer les jardinières en pierre situées devant le monument aux morts, rue de la Bouvette et place du Lavoir, et étudier leur réinstallation éventuelle au cimetière.
- Repenser l'aménagement du parterre de l'impasse du Manoir, notamment par le retrait des plaques en ciment.
- Engager une réflexion sur l'aménagement de la place de la Mairie : suppression du grillage et des plaques en ciment, tout en prévoyant des dispositifs de protection des espaces verts afin d'éviter le stationnement sauvage.
- Examiner les différentes possibilités de restauration du monument aux morts.

Commission animation et vie locale (réunie le 12 mai)

- Organisation de la fête de Noël :
 - Réservation de la calèche et du cirque.
 - Étudier la mise à disposition d'une tireuse à bière en complément du vin chaud.
 - Coordonner l'organisation avec une prochaine réunion du CMJ.
- Fête de la musique :
 - Manifestation prévue le 27 juin 2026.

Accord donné pour la participation de l'association Cadet Roussel.

Partenariat avec l'APE pour le prêt de matériel (machine à pop-corn et machine à barbe à papa).

- Prévoir la diffusion de l’affiche de communication.
- Fête d’Halloween :
 - Ajouter sur l’affiche un visuel ou une mention permettant aux habitants d’indiquer leur participation (« oui/non » ou dispositif similaire).
- Création d’une communauté sportive communale via un groupe WhatsApp.
 - Rédaction d’une charte de fonctionnement à valider avant toute adhésion à la communauté.
 - Réalisation et diffusion d’un flyer d’information.
 - Communication via les réseaux habituels de la commune et la gazette municipale.
- Actions solidaires
 - Organisation d’une course solidaire au profit d’Octobre Rose :
 - Définir le cadre administratif.
 - Établir le parcours.
 - Mise en place d’une collecte de bouchons de liège au profit de l’Association France Cancer.
- Repas des aînés
 - Salle réservée pour le repas des aînés.
 - Date retenue : 29 novembre 2026.
 - Devis traiteur en cours d’étude.
 - Chanteuse à contacter.
- Actions futures :
 - Réflexion sur l’organisation d’une fête de la musique champêtre en 2027, en partenariat avec l’association « Le Poulailler ».
 - Organiser une rencontre en septembre afin de préparer la programmation et les modalités de l’événement.

Commission patrimoine, infrastructure et ADT (réunie le 28 mai)

- Rappel des objectifs du mandat réalisables à court ou moyen terme:
 - ☐ Assurer un développement de l’habitat maîtrisé, travail étroit avec le lotisseur pour la rue de la mine, enfouissement des réseaux sur cette portion
 - ☐ Aménagement d’un local sanitaire dans l’atelier communal
 - ☐ Suivre les travaux de l’Eglise
 - ☐ Protection du patrimoine communal et sécurisation des biens et des personnes (alarme et vidéoprotection)

Dates à retenir :

- ☐ 6 Juin : chantier participatif
- ☐ 7 juin 10h30 : Cérémonie polonaise
- ☐ 27 Juin : Fête de la Musique
- ☐ 12 septembre : Cérémonie un arbre une naissance + Cinéma plein air
- ☐ 27 septembre 2026 : Elections sénatoriales

Questions diverses : Néant.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Secrétaire de séance,

Clara PANNETIER



Le Maire,

Vanessa DUPUY


